

## **Réunion commissaire-enquêteur le 27/03/2019**

### **Calendrier**

**Enquête publique du 13 mai au 14 juin inclus**

**PV de synthèse 21 juin** (fixer réunion après-midi) : délai de 15 jours pour apporter réponses commune

**Rapport pour le 14 juillet** au plus tard (sauf si très nombreuses observations)

### **Dates et horaires permanences**

Mardi 14 mai de 9h à 12h

Mercredi 22 mai de 16h à 19h

Samedi 25 mai de 9h à 12h

Jeudi 6 juin de 9h à 12h

Vendredi 14 juin de 13h30 à 16h30 (+ prévoir temps pour clôture enquête, échange avec commissaire-enquêteur)

Pour les permanences, il faut prévoir une pièce qui assure la confidentialité avec tables et chaises + un espace d'attente.

### **Organisation de l'enquête au sein de la Mairie**

Le dossier d'enquête publique et le registre sont mis à disposition du public pendant les horaires d'ouverture au public de la Mairie (et pas seulement du service urbanisme).

Il est conseillé qu'une personne veille sur le dossier d'e.p, le registre et le projet de PLU pour éviter que des pièces disparaissent.

Le 10/05, à 13h30 : réunion avec Mme BROILLIARD pour signatures du dossier d'e.p et du registre.

Un poste informatique sera également mis à disposition du public, celui-ci peut être disposé dans le même lieu que le dossier d'enquête publique/registre.

Le registre sera scanné toutes les demi-journées, la copie enregistrée et adressée à Mme BROILLIARD.

Les observations/propositions adressées par voie postale seront annexées au registre (ex : pochette plastique agrafée sur la 4<sup>e</sup> de couverture du registre), scannées pour enregistrement et adressées à Mme BROILLIARD. Dans le cas de courriers adressés expressément à Mme BROILLIARD, ceux-ci ne doivent pas être ouverts par le service courrier mais uniquement tamponnés à la date d'arrivée et transmis à Mme BROILLIARD.

### **Dématérialisation de l'enquête**

**Mise à disposition du dossier d'enquête, de l'avis public...sur le site internet de la Mairie** (rubrique urbanisme + alerte sur la page d'accueil)

**Création d'une adresse mail dédiée** pour réception des propositions/observations du public.

L'adresse mail ne doit être active que du 13 mai à 8h30 au 14 juin à 16h30 (mais annoncée dans arrêté e.p/avis e.p).

Les observations et propositions transmises par voie électronique sera mises en ligne sur le site internet de la Mairie.

### **Dossier d'enquête publique**

- Etude d'impact, résumé non technique + Avis autorité environnementale
- Avis PPA et autres
- Bilan de la concertation,
- Note :
  - \*mentionnant les textes qui régissent l'enquête publique
  - \*indiquant la façon dont cette enquête s'insère dans la procédure administrative relative au projet de PLU
  - \*indiquant la ou les décision(s) qui peuvent être adoptés au terme de l'enquête
  - \*indiquant l'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation du PLU

+ Réaliser sommaire/liste des pièces du dossier

### **Publicité enquête publique**

#### Affichage

Sur panneau officiel Mairie : affichage arrêté et avis public

Sur autres panneaux (Félibrige, CTM...) : avis public

Sur panneaux lumineux : annonce enquête publique

Un rapport de constatation sera dressé par la Police municipale et transmis à Mme BROILLIARD.

#### Revue municipale

Si la prochaine revue municipale parait fin mai, elle comportera un rappel sur l'enquête publique en cours.

#### Publications dans deux journaux locaux

L'avis d'enquête publique doit être publié 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux locaux diffusés dans le département.

Publication dans HPI du vendredi 26 avril et du vendredi 17 mai

Publication dans le Provence du jeudi 25 avril et jeudi 16 mai

### **Pièces à adresser à Mme BROILLIARD**

- Bilan de la concertation ;
- C.R réunions publiques et réunions PPA
- Article dans Gréoux d'Aujourd'hui sur Arrêt projet PLU
- Projet d'arrêté et d'avis d'enquête publique